

Mise à jour le 11/3/26

BASES REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES DUREES DE VALIDITE CREDITS ARACHAGE - APN - AREP

Crédits d'arrachage			
R(UE)2015/561 - art. 8	07/04/2015		durée de validité crédits arrachage : fin de la 2e cn suivant celle de l'arrachage
Décret 2015-1903 - Art D665-9 du CRPM	30/12/2015		durée de validité crédits arrachage : fin de la 2e cn suivant celle de l'arrachage
R(UE)2018/274 abroge R2015/561	28/02/2018	art9	durée de validité crédits arrachage : fin de la 2e cn suivant celle de l'arrachage
R(UE)2025/340 modif art9 du R(UE)2018/274	12/03/2025		durée de validité crédits arrachage : fin de la 5e campagne suivant la campagne d'arrachage
Décret 2025-755 - Art D665-9 du CRPM	31/07/2025		durée de validité crédits arrachage : fin de la 5e campagne suivant la campagne d'arrachage

Durée de validité des APN et des AREP			
R1308/2013 - art 62			durée de validité à compter de la date de leur octroi : 3 ans
R(UE)2021/2117 modif l'art62 du R(UE)1308/2013	02/12/2021		APN et AREP expirant en 2020 ou en 2021 sont prolongées jusqu'au 31/12/2022
			mesure covid
			pas de sanction administrative si non réalisation ou sous réalisation si renonciation avant le 28/02/2022
R(UE)2024/2159 modif l'art62 du R(UE)1308/2013	13/08/2024		durée de validité des APN et AREP arrivant à échéance en 2024 et 2025 : +3 ans
			mesure crise
R(UE)2026/471 modif art62 du R(UE)1308/2013	24/02/2026		APN valides jusqu'à 3 campagnes complètes à compter de la campagne d'octroi
			renonciation possible sans sanction pour les APN octroyées avant le 01/01/2025 déclaration avant l'expiration de l'APN et au plus tard le 31/12/2026
			AREP valides au 18/03/2026 jusqu'à 8 campagnes complètes à compter de la campagne d'octroi
			applicable à compter du 18/03/2026
			applicable aux AREP valides au 18/03/2026 aux AREP octroyées à partir du 18/03/2026

<https://www.franceagrimer.fr/aides/autorisation-de-plantation-de-vigne>

Nouvelle durée de validité des autorisations de replantation

La durée des autorisations de replantation (RP) et replantation anticipée (RA) évolue suite à l'entrée en vigueur le 18 mars 2026 du règlement européen PAQUET VIN, avec 2 volets :

1. Les autorisations RA et RP délivrées à partir du 18 mars 2026 ont une durée de validité de 8 campagnes + la campagne en cours
Exemple : autorisation délivrée le 20/03/2026 – fin de validité 31/07/2034 (campagne 25/26 + 8 campagnes)
2. Les autorisations RA et RP encore valides au 18 mars 2026 ont été prolongées dans Vitiplantation le 30 mars 2026 et sont en cours d'intégration dans le CVI jusqu'au mercredi 8 avril 2026 (=prise en compte dans le CVI de la nouvelle date de fin de validité). La nouvelle date de fin de validité = la campagne de délivrance initiale + 8 campagnes

Exemple : campagne délivrance 2022/23 avec fin de validité en avril 2026 – nouvelle date de fin de validité 31/07/2031.

A noter : les notifications en format pdf ne seront pas mises à jour avec cette nouvelle date.